

Besoin d'aide ?

☎ 06 65 905 962

✉ sav@passemontagne.fr

🏠 Peak Up - Carte Passe Montagne
777, voie Galilée - ALPESPACE
73800 Ste-Hélène-du-Lac



PASSE 
montagne.fr

Le spécialiste des stations
de ski depuis 1992

Bon de commande Collectivité

La Carte Passe Montagne 2019-2020 est nominative et est valable jusqu'au 31 octobre 2020
Carte 2018-2019 réactivable en ligne à 2,5€/saison durant 2 saisons

OBLIGATOIRE - INDIQUEZ VOTRE CODE COLLECTIVITÉ : _____

Vous devez obligatoirement avoir un Code Collectivité valide pour prétendre à l'Offre Collectivité

Carte Passe Montagne 2019-2020	Prix	Quantité	Total
Carte Passe Montagne	5 € au lieu de 10 €
Assurance saison ski individuel	25 €
Assurance saison ski famille (jusqu'à 5 personnes)	70 €
Fin de validité au 10/05/2020			
Bon d'achat ski - Saison 2019-2020	10 €
Offrez du ski à vos collaborateurs. Nous vous envoyons des codes de réductions à utiliser sur l'achat de forfaits de ski en rechargement en ligne. Les codes sont cumulables entre eux mais non fractionnables (CGV article 3).			
	20€
	30€
Sous-total		
Frais de Port et/ou traitement chèques ANCV			3,95 €
Total		

Choix du paiement - possibilité de cumuler les 2

Facturation 100% à la commande

- Chèque, à l'ordre de PEAK UP
- Chèques vacances ANCV

Vos informations

Votre adresse de livraison

NOM et Prénom :

Adresse:.....

CodePostal:.....

Ville:.....

Votre Contact

Correspondant ; Mme M

NOM et Prénom :

Téléphone :

Portable :

Email (obligatoire) :

Signature

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte les conditions de vente présentes au verso

Date :

Signature précédée de la mention "Bon pour accord"

Comment passer commande ?

1

Complétez le bon de commande avec la quantité de cartes souhaitées et signez-le

2

Joignez votre paiement (100% à la commande) par chèque et/ou chèques vacances

3

Envoyez le bon de commande par voie postale à Carte Passe Montagne
777, voie Galilée
ALPESPACE 73800
Ste-Hélène-du-Lac

4

Dès réception de votre règlement, votre commande est expédiée le jour même

5

Profitez du ski à prix réduit dans nos 120 stations partenaires !

SAV joignable 7j/7 de 8h30 à 18h en semaine et en cas d'urgence technique de 8h30 à 14h les week-ends

Conditions Générales de Vente

Article 1 - Objet

Les conditions générales de ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la SARL PEAK UP - Carte Passe Montagne et de ses clients/adhérents dans le cadre de la vente des marchandises suivantes : Carte Passe Montagne Ski, Bons d'achat, Forfaits de ski et Goodies Passe Montagne.

Toute prestation accomplie par la SARL PEAK UP - Carte Passe Montagne implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Article 2 - Présentation des produits

Les caractéristiques des produits proposés à la vente sont présentées sur notre site Internet www.passemontagne.fr. Les photographies n'entrent pas dans le champ contractuel. La responsabilité de la SARL PEAK UP - Carte Passe Montagne ne peut être engagée si des erreurs s'y sont introduites. Tous les textes et images présentés sur le site de la SARL PEAK UP - Carte Passe Montagne sont réservés, pour le monde entier, au titre des droits d'auteur et de propriété intellectuelle; leur reproduction, même partielle, est strictement interdite.

La Carte Passe Montagne Ski

Elle permet de bénéficier des réductions présentes sur le site Internet www.passemontagne.fr pour le ski et sur le site www.passemontagne-loisirs.fr pour les loisirs.

La Carte 2019-2020 est réactivable chaque saison au tarif de 2,5€/carte durant 2 saisons (réactivable pour les saisons 2020-2021 et 2021-2022).

Modification des réductions

La SARL PEAK UP - Carte Passe Montagne ne pourra être tenue responsable si un partenaire modifie la réduction proposée sur le site www.passemontagne.fr et ne pourra pas entraîner le remboursement de la carte Passe Montagne.

Article 3 - Bons d'achat

Pour utiliser un bon d'achat le client doit posséder une carte Passe Montagne Ski valide et recharger un forfait de ski en ligne sur le site www.passemontagne.fr. Les bons d'achat sont cumulables entre eux. Ils ne sont pas fractionnables et ne sont pas convertibles en numéraire.

Les bons d'achat sont valables sur la saison ski 2019-2020 jusqu'à l'ouverture de la dernière station de ski partenaires Passe Montagne proposant le rechargement en ligne de forfait de ski. Les bons d'achat non utilisés ne pourront être remboursés.

Article 4 - Conditions d'accès à l'offre collectivité

Elle est réservée sans limite d'âge (5-65 ans) à tous les salariés de petites et moyennes entreprises, aux comités d'entreprise, aux fonctionnaires et aux adhérents d'associations, associations étudiantes, clubs sportifs et amicales du personnels. Leurs ayants droit peuvent également en bénéficier.

Article 5 - Commande et Conditions de paiement

Les commandes ne sont expédiées qu'après réception du règlement total (carte, coffret ski, bons d'achat et frais de port). Tout règlement incomplet entraînera un retard dans la livraison. Vous pouvez régler par :

- Chèque bancaire à l'ordre de PEAK UP
- Chèques Vacances ANCV

Pour plus de sécurité et de traçabilité, il est conseillé d'envoyer votre règlement en lettre suivie ou en recommandé à : Carte Passe Montagne, 777, voie Galilée - ALPESPACE - 73800 Sainte-Hélène-du-Lac

Article 6 - Livraison

Dès réception de votre commande et de votre paiement, celle-ci sera traitée dans les 24h et envoyée en lettre suivie. Vous recevrez le code de suivi par mail.

Article 7 - Utilisation des Cartes Passe Montagne

Pour bénéficier des réductions en caisse dans certaines stations, l'utilisateur de la carte Passe Montagne doit obligatoirement indiquer son nom et prénom au recto de sa carte. La carte peut être refusée si l'utilisateur n'a pas de pièce d'identité pour prouver son identité.

SARL PEAK UP se réserve le droit de désactiver une Carte Passe Montagne si celle-ci n'est pas utilisée selon les présentes conditions générales de vente.

La Carte Passe Montagne Ski 2018-2019 est valable jusqu'au 31 octobre 2019.

Article 8 - Profiter des réductions sur les forfaits de ski

L'utilisateur de la Carte Passe Montagne doit se renseigner au préalable si la réduction se fait en ligne ou en caisse :

EN LIGNE : L'utilisateur recharger sa Carte Passe Montagne sur passemontagne.fr. IMPORTANT : Les stations de ski proposant la réduction en ligne n'accorderont pas de réductions en caisse.

EN CAISSE : L'utilisateur présente sa Carte Passe Montagne et une pièce d'identité pour profiter du tarif réduit.

Article 9 - Rechargement en ligne des Cartes Passe Montagne

Le rechargement en ligne de la Carte Passe Montagne se fait sur le site www.passemontagne.fr. Parmi les 120 stations partenaires, une cinquantaine propose le rechargement en ligne jusqu'à 10 minutes avant d'aller skier. Lors du premier rechargement, un compte utilisateur sera créé automatiquement pour retrouver ses commandes et gérer ses cartes.

Si pour quoi que ce soit le rechargement de la Carte Passe Montagne ne peut être effectuée, la SARL PEAK UP - Carte Passe Montagne ne pourra pas être tenue à tout remboursement. L'adhérent devra faire une demande en remplissant le formulaire de contact de la SARL PEAK UP - Carte Passe Montagne et trouvera une solution dans les meilleurs délais.

Nous rappelons qu'en application de l'article L 121-21-8 du Code de la consommation, la vente des titres de transport (forfaits de ski) n'est pas soumise à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L121 du code de la consommation en matière de vente à distance. Aucun remboursement de forfaits de ski ne pourra être réalisé, même si la date n'est pas passée.

Article 10 - Respect du choix de l'âge lors de l'achat de forfaits de ski

L'acheteur a pris connaissance que lors du rechargement en ligne, il doit sélectionner la bonne catégorie d'âge correspondant à son âge. La Carte Passe Montagne est individuelle et non cessible. Des contrôles aux remontées mécaniques peuvent être effectués et sanctionnés lourdement par chaque station. Jusqu'à 5 fois le prix du forfait journée au tarif public.

Article 11 - Perte ou vol de la Carte Passe Montagne

Si le client perd sa Carte Passe Montagne, il devra en faire part au plus vite à la SARL PEAK UP. Le client devra payer une nouvelle carte au tarif en vigueur.

Si le client a perdu sa carte en cours de journée ou séjours, la SARL PEAK UP ne sera tenue responsable et ne pourra pas procéder à un remboursement de forfaits. L'utilisateur doit en formuler la déclaration aux points de vente de l'Exploitant du domaine skiable et fournir les documents suivants :

- Justificatif d'achat du forfait (Bon de commande Passe Montagne)
- Numéro de la carte Passe Montagne concernée (01-16147133..)

Frais de traitement

Pour obtenir la délivrance du duplicata, l'Usager devra également s'acquitter des frais de traitement qui varient selon l'Exploitant de domaine skiable. Ce tarif peut varier entre 0 € et 10 €.

Délivrance du duplicata

- Tout Titre ayant fait l'objet d'une déclaration de perte/vol de la part de l'Usager auprès de l'Exploitant, sera désactivé par celui-ci et ne donnera plus accès au domaine skiable.

- Sous réserve des vérifications d'usage, le jour même de la déclaration de perte/vol déposée dans un point de vente de l'Exploitant avant l'heure de fermeture de celui-ci, l'Usager pourra retirer, auprès de ce point de vente, un duplicata (pour la durée résiduelle du Titre).

- A NOTER : Tout Titre dont les informations susvisées nécessaires à la délivrance du duplicata, ne pourront être fournies par l'Usager, ne donne pas lieu à duplicata, et ce, sans recours possible de l'Usager à l'encontre de l'Exploitant.

Article 12 - Loi informatique et liberté

Dans le cadre de la gestion de traitement de votre commande, des informations et données sont conservées et enregistrées. Conformément à la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel, modifiant la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles qui le concernent. Ces droits sont à exercer auprès de SARL PEAK UP - 777, voie Galilée - ALPESPACE - 73800 Sainte-Hélène-du-Lac

De plus, par notre intermédiaire, vous recevrez notre newsletter pour vous tenir informé des derniers bons plans. Si vous ne le souhaitez plus, vous pourrez à tout moment vous désinscrire de l'aide du lien de désabonnement (situé en bas de l'e-mail).

Article 13 - Tribunaux compétents

Les présentes conditions générales de vente sont régies par le droit Français. A défaut d'accord amiable, tout différend relatif à l'interprétation du présent bon de commande sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Chambéry.

Article 14 - Relations clients - Service après-vente

Pour toute information, question ou réclamation, le client peut s'adresser au Service Clients de la SARL PEAK UP - Carte Passe Montagne : 06 65 905 962 ou sav@passemontagne.fr.

De décembre à avril : 7/7 jours de 8h30 à 18h en semaine et de 8h30 à 14h les week-ends

De mai à novembre : 7/7 jours de 9h à 12h et 14h à 17h en semaine et de 9h à 12h les week-ends